académie Aix-Marseille

direction des services départementaux de l'éducation nationale Bouches-du-Rhône

FRAIS DE DEPLACEMENT FORMATION AESH CDI – AESH CDD

Joindre les convocations, 1 RIB avec prénom, copie de la CNI, copie de la carte de sécurité sociale

Code dispositif (1) : _____ Code module (1) : _____

M. ❑ Nom :	Nom de jeune fille :
Mme ❑ Prénom :	
Date et lieu de naissance :	
n° de sécurité sociale :	
Adresse personnelle :	
Code postal :	Ville :
Courriel :	Téléphone :
Agent non titulaire de l'Etat : ❑ AESH CDI	❑ AESH CDD

Etablissement d'exercice (nom et adresse) :	
Code postal :	Ville :

Lieu de départ et de destination (1)	Aller Date et heure de départ (1)	Retour Date et heure d'arrivée (1)	Transport utilisé (2)	Nombre repas (3)		Nuitée
				Administratif	Privé	

Je soussigné(e), certifie sur l'honneur exacts les renseignements fournis par le présent état Date Signature	Cachet et visa du responsable du stage Service de l'Ecole Inclusive Pour M.BASSET CT ASH 13

Avez-vous utilisé un véhicule de service : ❑ oui / ❑ non Avez-vous été transporté par un tiers : ❑ oui / ❑ non

(1) Reporter les informations de la convocation
Quel que soit votre lieu de départ réel, la distance **retenue pour le calcul des frais est la distance la plus courte, donnée par Mappy, entre le trajet domicile/lieu de formation et le trajet affectation/lieu de formation.**

(2) VP (véhicule personnel) ; train ; bus
Quel que soit le mode de transport utilisé, vous serez remboursé sur le barème SNCF 2nde classe (sauf si vos justificatifs sont moins chers). **Rappel : si vous indiquez VP, vous n'avez pas de justificatif à fournir.**

(3) Remboursement forfaitaire du repas uniquement pour les formations à la journée : pas besoin de justificatif.

« Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné au remboursement de frais de déplacements. Les destinataires des données sont : les gestionnaires de la division des personnels non enseignant. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la direction des services départementaux de l'Education nationale des Bouches-du-Rhône, bureau DPNE2/ASH 28 Bd Charles Nédelec 13231 Marseille cedex 1. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.